

E 5117

ASSEMBLÉE NATIONALE

TREIZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2009-2010

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 17 février 2010

Enregistré à la Présidence du Sénat le 17 février 2010

TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

Conseil de direction de la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail: Nomination de Mme Hristina MITREVA, membre titulaire bulgare, en remplacement de M. Lazar LAZAROV, membre démissionnaire.

6114/10.



**CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE**

**Bruxelles, le 5 février 2010 (12.02)
(OR. en)**

6114/10

SOC 76

NOTE POINT "I/A"

du: Secrétariat général du Conseil
au: Comité des Représentants permanents / Conseil

n° doc. préc.: 5087/10 SOC 9

Objet: Conseil de direction de la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail:
Nomination de Mme Hristina MITREVA, membre titulaire bulgare, en remplacement de M. Lazar LAZAROV, membre démissionnaire

1. Le Secrétariat général du Conseil a été informé de la démission de M. Lazar LAZAROV, membre titulaire dans la catégorie des représentants des gouvernements (Bulgarie) du conseil de direction de la Fondation mentionnée en objet.
2. En vertu de l'article 6 du règlement (CEE) n° 1365/75, tel que modifié par le règlement (CE) n° 1111/2005, les membres titulaires et suppléants du conseil de direction sont nommés par le Conseil.

3. Conformément à la procédure habituelle, le gouvernement de la Bulgarie a présenté, en remplacement du membre titulaire démissionnaire, la candidature suivante, pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'au 30 novembre 2010:

Mme Hristina MITREVA
Ministry of Labour and Social policy
2, Triaditsa str.,
BG-1051 SOFIA
Tel.: + 3592 988 41 79
Fax : + 3592 987 05 72
e-mail: mitreva@mlsp.government.bg

4. Par conséquent, le Comité des représentants permanents est invité à recommander au Conseil:
- a) d'adopter, en point "A" de son ordre du jour, la décision du Conseil portant remplacement d'un membre titulaire du conseil de direction de la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail, dont le texte figure en annexe; et
 - b) de décider de faire publier le remplacement, pour information, au Journal officiel de l'Union européenne.

DÉCISION DU CONSEIL
portant remplacement d'un membre titulaire
du conseil de direction de la Fondation européenne
pour l'amélioration des conditions de vie et de travail

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le règlement (CEE) n° 1365/75 du Conseil du 26 mai 1975 concernant la création d'une Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail¹, et notamment son article 6,

considérant ce qui suit:

- (1) Par sa décision du 19 novembre 2007², le Conseil a nommé les membres titulaires et suppléants du conseil de direction de la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail pour la période se terminant le 30 novembre 2010.
- (2) Un siège de membre titulaire, dans la catégorie des représentants des gouvernements du conseil de direction de la Fondation précitée, est devenu vacant à la suite de la démission de M. Lazar LAZAROV.
- (3) Le gouvernement de la Bulgarie a présenté une candidature pour le siège devenu vacant,

DÉCIDE:

¹ JO L 139 du 30. 5.1975, p. 1, tel que modifié par le règlement (CE) n° 1111/2005, JO L 184 du 15.7.2005, p. 1.

² JO C 282 E du 24.11.2007, p. 10.

Article unique

Mme Hristina MITREVA est nommée membre titulaire du conseil de direction de la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail en remplacement de M. Lazar LAZAROV, pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'au 30 novembre 2010.

Fait à

Par le Conseil

Le président

=====